

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Société historique et archéologique de Langres. Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. 1872.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

lités situées près de Rochetaillée, Voyez le *Diocèse de Langres*, t. II. pp. 221 et 228. Voyez pour le breuil de Longeau sis à Bay, p. 217.

3° Quant à la traduction de cette charte elle doit être corrigée comme il suit :

Moi, maître Pierre de Flavigny, official de la cour de Langres, fait savoir à ceux qui sont et qui seront, que les frères Martin, Pierre et Evrard, fils de Gilles de Vitry, ont donné et cédé au seigneur et aux religieux d'Aubérive, en aumône perpétuelle, avec l'approbation d'Anselme, leur mère, de Rhécie, épouse du dit Martin, et de Jean fils de la dite Rhécie, tout ce qu'ils avaient et devaient avoir au breuil de Longeau, situé sous Bay, et tout ce qu'ils avaient et devaient avoir au finage de Pelongerot et Pautères ou Espauthères... fait l'an du seigneur 1239. au mois d'avril.

ROUSSEL,

curé de Vauxbons, membre correspondant de la
Société historique et archéologique de Langres.

SÉPULTURES DU CHATELET

Nous lisons dans les notes archéologiques de M. Phulpin, page 29 : « Un seul endroit semble
« avoir suffi aux habitants du Châtelet pour les
« sépultures de leurs morts; il doit être situé sur
« la pente de la montagne; ...un grand nombre de
« tombeaux en pierre et de cippes funéraires trouvés
« là à diverses époques ne nous ont point été con-
« servés..... »

Un seul de ces tombeaux existe encore, mais très dégradé, dans une grotte construite par M. Léon Jacquot pour abriter les vestiges de la voie Romaine conduisant à Naix. On avait recueilli aussi dans cette grotte un cippe, aujourd'hui disparu, portant l'inscription suivante, reproduite par M. Phulpin, dans ses notes archéologiques, page 28 :

ANIMAIM
LVCILLÆ
ARSVSS

M. Phulpin ajoute qu'un laboureur a ramassé au même lieu une urne en pierre avec son couvercle aussi en pierre, renfermant une autre urne en verre blanc, de forme circulaire, dans laquelle il s'est trouvé des cendres et deux os croisés.

En 1845, sur le plateau même de la montagne, aux environs des ruines d'un édifice que M. Pothier croit être une basilique chrétienne, on a rencontré une quantité considérable d'ossements humains, avec des débris d'armes et quelques médailles de divers empereurs ; un tombeau en pierre était encore couché en travers du vieux mur.

C'était tout ce que j'avais pu connaître, après de nombreuses recherches, des sépultures anciennes du Châtelet, lorsqu'en 1883, au mois de mars et d'avril, des terrassiers, occupés à la rectification de la route allant de Fontaines vers la base du Châtelet, mirent à découvert quelques sépultures [anciennes, sur l'axe même du vieux chemin, dit petite route de Joinville à Saint-Dizier. Ils ne trouvèrent d'abord que quelques têtes séparées du tronc ; cependant dans les parties déjà enlevées, ils avaient rencontré des débris de poterie et de gros ossements, jetés

pêle-mêle dans le remblai et plus ils avançaient, plus de nouvelles sépultures apparaissaient à une petite profondeur, variant de trente à cinquante centimètres.

J'étais donc en présence d'un cimetière Gallo-Romain, dans lequel la population du Châtelet ensevelissait la plupart de ses morts, sur le côté droit de la voie romaine, qui conduisait à *Nasium* (1) chez les Leuques. Sur soixante mètres de longueur et cinq de largeur, on a enlevé les terres pour remblayer le nouveau chemin; dans ce petit espace, les ouvriers rencontrèrent environ quinze sépultures, séparées les unes des autres par une distance de quelques mètres. Tous les corps sont régulièrement orientés du sud-est au nord-ouest, et paraissent avoir été déposés avec leurs costumes. On trouve quelques traces de crémation, mais pas assez concluantes.

Aux pieds de chaque cadavre, ou plutôt sur les jambes, on a rencontré régulièrement des vases en terre rouge d'un beau poli; à la hauteur des hanches, à la portée des mains, on trouvait des petits vases allongés, en terre, de formes et de grandeurs diverses, ainsi que des vases en verre très mince et uni, ayant une teinte verdâtre, produite sans doute par le temps. Les ouvriers ont rencontré quelques bracelets, ou parties de bracelets en laiton et cuivre façonné et contourné. Près des têtes, ils ont recueilli quelques grains de collier en verroterie, rouge, bleue, blanche; quelques-uns de ces grains portaient des incrustations. Une sépulture présenta

(1) Aujourd'hui Neix, dans la Meuse, autre station Romaine, qui semble avoir été détruite vers la même époque que le Châtelet.

une pointe de poignard antique, rongé par la rouille; dans une autre, on recueillit une quantité de médailles en bronze agglomérées, à l'effigie de Dioclétien, Licinius, Constantin et ses enfants. Une autre renfermait deux médaillons en vermeil ayant environ quatre centimètres, portant, avec une inscription, l'effigie de Dioclétien, qui est représenté portant la haste sur l'épaule droite, à côté le dieu Mars, armé de sa lance; une cuirasse est à ses pieds, avec un mascarón de tête de lion. C'était certainement la sépulture d'un guerrier. Les ouvriers, pressés par leur travail, n'ont pris aucune précaution, ce qui permet de présumer que beaucoup d'objets n'ont pas été retrouvés intacts. Cependant dans presque toutes les sépultures, la plupart des vases en terre et en verre sont complets, quoique brisés par la pression du sol. Aujourd'hui, les terrassements du nouveau chemin sont terminés, partant plus de découvertes nouvelles; mais il est certain que la nécropole se continue dans les champs voisins. La partie fouillée se trouve à la base du Châtelet, du côté de Fontaines, en face d'une croix érigée sur le bord du chemin, à cent seize mètres de la grotte dont il est fait mention. Les objets rencontrés ont été disséminés par les ouvriers.

Fontaines-sur-Marne, 8 mars 1883.

L'abbé P.-F. GELIN,

Membre correspondant.
